

État civil

Nom : Prénom :
Adresse :
(complément d'adresse) :
Code postal : Ville :
Tél. : Date de naissance :
Courriel (lisible) : @
Ville et code postal du lieu de naissance :

Parcours Aïkido

Grade actuel : Depuis le :
N° de licence en cours : Club :
N° Affiliation du club : Ligue :

Renseignements concernant les titulaires d'un BF

N° du Brevet fédéral : Date et lieu de passage :
Joindre la photocopie du diplôme.

Renseignements concernant le tuteur de stage

Nom : Prénom :
Club : Ligue :
Date de naissance :
Grade actuel : Obtenu le :
 BE 2 N° Obtenu le : BE 1 N° Obtenu le :
 DESJEPS N° Obtenu le : DEJEPS N° Obtenu le :

Ne pas oublier de compléter et signer ci-dessous

Fait à Signature :
le :

Je certifie l'exactitude des informations mentionnées dans ce formulaire (cocher la case)

Joindre obligatoirement à cette fiche :

- 1) Un CV professionnel, bénévole et sportif, (y intégrer les formations nationales FFAAA récentes : soit formation continue, prépa 3° / 4° dan, BF, stage à l'évaluation, handicap, etc.),
- 2) Une photocopie du PSC1, AFPS ou encore BNS ou BNPS,
- 3) Une photocopie de votre 2° dan UFA au minimum,
- 4) Une photocopie de votre pièce d'identité (recto/verso),
- 5) Un certificat de non contre-indication à l'enseignement et à la pratique de l'Aïkido datant de moins de 3 mois lors de l'envoi de votre inscription.
- 6) **L'attestation** d'une structure certifiant de votre mise **en situation pédagogique** à l'enseignement de l'Aïkido stage de 40h minimum sur la saison en cours 2018-2019 (avec signature et tampon),
- 7) Une photocopie du Brevet fédéral si vous en possédez un,
- 8) **Une attestation de votre club**, précisant le nombre **d'heures d'expérience** réalisées depuis l'obtention de votre BF si vous en possédez un, (détaillez le volume horaire par an et les années concernées) **signé et tamponné du président du club**

Envoi du dossier par mail : formation@aikido.com.fr ou par courrier au siège fédéral

Merci de bien vouloir respecter l'ordre des pièces énoncées ci-dessus pour faciliter le traitement de votre dossier

Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)

À la suite du dépôt de votre inscription, différents parcours vous seront proposés (voir tableau ci-dessous) en fonction de vos diplômes et expériences avant d'envisager l'examen du CQP.

À réception de votre dossier, **une convocation vous sera envoyée afin de participer à une réunion d'information et à un entretien de positionnement.** Cet entretien permettra aux responsables de la formation de compléter votre dossier et de vous orienter dans un parcours individuel de formation, selon les trois situations ci-dessous.

En aucun cas, l'inscription et le positionnement ne vous inscrivent :

- **au stage de formation.** Une inscription est donc nécessaire pour chaque stage de formation.
- **à l'examen CQP.** Une inscription à celui-ci est donc également nécessaire.

Les différents parcours possibles suite à votre entretien de positionnement sont :

Cas A	<p>La formation complète : 195 h de formation réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 h d'entretien de positionnement (réalisé en amont comme évoqué précédemment), - 150 h de formation en centre, - 40 h de stage tutoré ou de mise en situation pédagogique, - Réalisation d'un rapport de stage ou dossier d'expérience.
Cas B	<p>La formation partielle : Allègement possible jusqu'à 80h (max) de formation en centre <i>(Selon vos expériences, diplômes, à définir lors de l'entretien de positionnement après envoi de la fiche d'inscription)</i></p> <p>Restant au minimum : 115 h de formation réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 h d'entretien de positionnement (réalisé en amont comme évoqué précédemment), - 70 h de formation en organisme de formation, - 40 h de stage tutoré ou mise en situation pédagogique, - Réalisation d'un rapport de stage ou dossier d'expérience.
Cas C	<p>Allègement total :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la formation en centre, <p>Restant à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 h d'entretien de positionnement (réalisé en amont comme évoqué précédemment), - Le stage tutoré ou mise en situation pédagogique de 40h en club. - La réalisation d'un dossier d'expérience.

Rappel des prérequis pour entrer en formation, le candidat doit :

- Être âgé d'au moins 18 ans le jour de l'entrée en formation,
- Être titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours (AFPS ou PSC1 ou BNS ou BNPS),
- Posséder un certificat médical de non contre-indication à l'enseignement et à la pratique de l'Aïkido datant de moins de trois mois le jour de l'inscription et positionnement,
- Être titulaire au minimum d'un diplôme de 2^e Dan Aïkido délivré par la CSDGE.

Calendrier 2018 - 2019:

Positionnement et inscription avant le 30 septembre 2018

Examen et Jury VAE : 19 et 20 octobre 2019

Rattrapage de l'examen : 16 et 17 novembre 2019

Pour toutes questions : formation@aikido.com.fr